



Ville
d'Écully

Administration générale

Avis de publicité

NOMINATION D'UN MEMBRE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Maire d'Écully informe

A la suite de la démission d'un membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, celui-ci lance un appel à candidatures pour mobiliser un nouveau membre issu de la société civile.

Quatre catégories d'associations sont représentées au sein du Conseil d'Administration du CCAS :

- Les associations familiales, sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales.
- Les associations de retraités et de personnes âgées
- Les associations de personnes porteuses de handicap
- Les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions

L'administrateur démissionnaire faisant partie de cette dernière catégorie, il est recherché de préférence un administrateur membre d'une association œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

Néanmoins, au constat de l'absence de candidature suite à l'avis de publicité de vacance paru du 18 juillet au 19 août 2025, le poste d'administrateur est ouvert à toute personne qualifiée

Pour que les candidatures soient retenues, les postulants proposés par les associations doivent répondre à plusieurs critères :

- Avoir été officiellement mandatés par l'association pour la représenter si la candidature émane d'une association ;
- Que le siège de l'association soit localisé dans le département du Rhône si la candidature émane d'une association ;
- Mener des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune ou disposer d'une expérience dans le domaine de l'action sociale, impliquée dans des activités sociales au sein de la commune, qu'elles soient associatives, bénévoles ou professionnelles ;
- Ne pas être fournisseurs de biens ou de services au CCAS et n'entretenir aucune relation de prestation à l'égard du CCAS ;
- Ne pas être membre du Conseil Municipal.

Les associations peuvent formuler toute proposition concernant leurs représentants auprès du maire avant le 26 septembre sous pli recommandé avec accusé de réception.

Fait à Écully, le 25 août 2025

Le maire


Sébastien MICHEL